



AIRD-Cirad

Programme Doctorants du Sud

Appel à projets 2011

Date de clôture : 18 juillet 2011

Objectifs

« Doctorants du Sud » est un des programmes d'appui au renforcement et à la consolidation des potentiels de recherche dans les pays du Sud, mis en œuvre par l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) pour le compte du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). A travers ce programme, l'AIRD entend contribuer à la formation initiale de futurs chercheurs des pays du Sud. Dans le même temps, ce programme entend renforcer les partenariats de recherche entre les unités du Cirad et une ou plusieurs équipes du Sud.

Le public visé est celui des étudiants des pays du Sud qui souhaitent réaliser une thèse dans le cadre d'un partenariat entre une équipe de recherche du Cirad et une équipe de recherche du Sud leur garantissant un encadrement et un environnement de travail de qualité.

L'objectif du soutien est de préparer de jeunes scientifiques à intégrer, au terme de leur thèse, le système d'enseignement supérieur et de recherche d'un pays du Sud et, par là même, à renforcer les capacités de recherche de ces pays.

Objet

15 doctorants du Sud seront financés à compter du 1^{er} novembre 2011 et pour trois ans maximum pour travailler sur un des sujets définis par le Cirad. Dans cette perspective, 18 sujets de thèse sont proposés.

Conditions d'éligibilité

Les candidat(e)s doivent être :

- âgé(e)s de moins de 40 ans
- ressortissant(e)s d'un pays des régions intertropicales ou méditerranéennes
- titulaires d'un master-recherche ou d'un diplôme équivalent et présentant les conditions requises pour une inscription dans une université du Sud

Critères d'évaluation

- Qualité et pertinence du parcours scientifique du candidat et capacité à concevoir une approche scientifique sur l'un des sujets proposés



- Intérêt de la candidature : cohérence scientifique, niveau d'intégration dans l'unité d'accueil
- cohérence et faisabilité du programme de travail proposé par le candidat, comportant impérativement une alternance de séjours entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord) ; les séjours en France seront d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 6 mois par an
- Perspectives d'insertion professionnelle du candidat au Sud
- Potentiel de renforcement des capacités de l'équipe Sud et du partenariat Nord-Sud et/ou Sud-Sud.

Nature et modalités de l'aide apportée

La durée du financement est de 36 mois maximum, non renouvelable.

Le montant mensuel correspond à une participation aux frais de subsistance, calculée sur la base du salaire d'un chercheur débutant dans le pays d'accueil. Ainsi, dans le cas d'une thèse préparée en alternance entre le pays de résidence et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord), le montant sera fonction du lieu de séjour. Le barème des montants est disponible auprès de la DPF (AIRD) ou des directions régionales du CIRAD. Afin d'encourager les mobilités Sud-Sud, une majoration forfaitaire est appliquée lors des séjours dans un pays du Sud différent de celui de résidence.

L'AIRD assure la couverture sociale du bénéficiaire pendant la durée du soutien accordé.

S'agissant de thèses en alternance, l'AIRD prend en charge les frais de déplacement entre les lieux de séjour prévus, à raison d'un trajet aller et retour par an.

L'équipe d'accueil prend en charge les frais de fonctionnement ainsi que les missions que le(la) bénéficiaire pourrait être amené(e) à effectuer dans le cadre de son travail de thèse.

Le(la) bénéficiaire a obligation de remettre chaque année à la DPF un rapport scientifique d'étape, accompagné d'un avis circonstancié de son directeur de thèse et des conclusions du dernier comité de thèse. En cas d'évaluation négative, le financement pourra être suspendu. Un rapport final devra également être remis au terme du soutien.

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'attribution du financement.

Procédure

Le dossier de candidature (termes de l'appel à projets et formulaire) est disponible sur le site internet de l'Agence.

Les documents ci-dessous listés seront impérativement envoyés en 2 versions, l'une papier (pour l'original), l'autre électronique (sur PDF unique, non protégé par un mot de passe) :

✓ Formulaire

Il comprend obligatoirement une présentation de la méthodologie proposée pour le sujet de thèse et un calendrier détaillé des séjours. Les dates de séjours pour la 1^{re} année sont fermes et ne pourront être modifiées. Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires. Il est demandé de ne pas modifier le formulaire.

✓ Lettre de motivation du (de la) candidat(e) sur papier libre

Y seront en particulier précisées les modalités d'intégration du doctorant dans une équipe du Sud et celles de son encadrement pendant la thèse, ainsi que ses perspectives d'insertion professionnelle dans le tissu de la recherche local.



- ✓ Curriculum vitae du (de la) candidat(e) sur papier libre
- ✓ Copie du diplôme de master ou équivalent ou, à défaut, l'attestation d'obtention
- ✓ Pour les candidat(e)s salarié(e)s, accord de l'organisme employeur (le soutien n'est pas cumulable avec un salaire).

**Tout dossier parvenu incomplet
ou après le 18 juillet 2011 minuit sera rejeté
(le cachet de la poste faisant foi pour l'original papier)**

Contact et envoi de la version électronique du dossier : aird.doctorants-sud@ird.fr

Téléphone : +33 (0)4 91 99 95 35

Fax : +33 (0)4 91 99 92 17

A l'attention de M. Nabil EL KENTE

AIRD

Direction des Programmes de recherche et de la Formation au Sud (DPF)

Institut de recherche pour le développement

Immeuble Le Sextant

44, boulevard de Dunkerque CS 90009

13572 Marseille cedex 2